



Envoyé en préfecture le 17/10/2023  
Reçu en préfecture le 17/10/2023  
Publié le  
ID : 056-215601626-20231010-DB20231018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mardi 10 octobre 2023

**TARIFS PORTS DE PLOEMEUR SAISON 2024**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Pascaline ALNO, Georges CORNEC à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES à Christian LAURENT.

Secrétaire de séance : Cédric ORVOËN.

|               |
|---------------|
| Présents : 29 |
| Pouvoirs : 04 |
| Absent : 00   |

n°18

**TARIFS PORTS DE PLOEMEUR SAISON 2024**

Rapporteur : Claude ORVOINE

La gestion des ports de Ploemeur est toujours en cours de réorganisation.

- Le périmètre sous la responsabilité de la commune s'est accru avec la prise en charge de la zone de mouillage de Port Fontaine,
- Le prestataire de service (Sellor) apporte sur les plans d'eau de Lomener et du Perello une présence complémentaire à la gestion communale,
- de nouveaux outils de gestion sont mis en place. Le port du Perello, à la demande des usagers, sera équipé de bouées par la commune alors qu'historiquement il était équipé par les titulaires d'un droit d'occupation,
- un service hivernal a été instauré à Lomener, source de revenus complémentaires et répondant à une demande des usagers...

Ces évolutions entraînent des contraintes de calendrier qui obligent désormais à voter les tarifs en fin d'été, ce qui permet d'engager les procédures de renouvellement des droits d'occupation dans le respect des délais de consultation des usagers.

Par ailleurs, on constate toujours un déficit global d'exploitation du service des ports.

S'agissant des tarifs 2024, ils sont construits à partir de plusieurs caractéristiques :

- augmentation de 3%, rattrapage de l'inflation 2022 qui n'avait pas été prise en compte en 2023
- augmentation de 7% pour 2023 qui comprend le développement des services et les investissements en plus de l'évolution du coût de la vie.
- arrondi des tarifs journaliers permettant une gestion sur l'eau simplifiée
- création d'un tarif pour Port Fontaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 29 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finance, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **ADOPTE** les tarifs des ports pour 2023 tels que présentés en annexe

**Délibération adoptée à l'unanimité – 3 abstentions (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER)**

